

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1964)  
**Heft:** 15

**Artikel:** Des chiens et des hommes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026860>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

torique, elle porte le sceau de la pétrification des rapports sociaux ; mais elle témoigne par le vide ; c'est une protestation en creux. Passé, absence, mort, elle caresse des fétiches.

#### Danse macabre

**D'Un Requiem au Temps des Anges, de Perséphone à Office des morts, « Ecriture »** nous comble : nouvelle, critique ou poème prospectent un thème identique.

Pour un seul cahier, que d'oraisons funèbres ! Si j'étais encore — ô mes vingt ans deux fois défunts — jeune paroissien ou un bon éclaircisseur, je dirais que cela déprime. J'ai beau ne plus compter parmi les inconditionnels de l'optimisme, ne pas demander davantage à la littérature de me fournir en excitants, j'affirmerai ceci : les éditeurs d'« Ecriture » ont une vision singulièrement épurée de leurs semblables : ce qu'il leur faut, ce sont des hommes bien nets, lavés de leurs impuretés, squelette lisse, fantôme sans odeur. Chair et sanie, j'aime mieux les vivants.

#### D'Ici à nulle part

Deux pages de Gustave Roud, dont je dirais qu'elles sont belles, si l'épithète avait pour moi quelque signification : voix grave et dont le lyrisme jamais n'est majoré, aussi éloigné de tout sentimentalisme que de l'inanité sonore, le chanteur touche les mots avec la piété requise. Philippe Jaccottet publie des éclats poétiques qui ne laissent pas notre oreille indifférente. Jean-Luc Seylaz traite du prosateur Robert Pinget : critique intéressante menée avec un sérieux universitaire. L'étude enfin de Michel Dentan sur Musil, le romancier autrichien, pour être soustraite à l'histoire, est de qualité : la notion du temps musilien y est analysée avec justesse.

Mais pour un ouvrage annoncé à grands sons de trompe, le bilan est modeste. Et puis voici qui achèvera de surprendre : une revue paraît en Suisse romande ; mieux, elle est patronnée par la Renaissance vaudoise, ce mouvement dont les inspirateurs rêvent d'ultra-nationalisme ; or, prestigieux tour de passe-passe, elle escamote le pays.

Cherpillod.

## Des chiens et des hommes

**Un cours Migros à usage interne.** — Migros a rendu d'incontestables services aux consommateurs suisses. On peut discuter ses méthodes, mais pas son efficacité. Sa force tient avant tout à sa politique des prix. D'autre part, son activité en faveur de la culture est sympathique ; le petit pour cent de son chiffre d'affaires qu'elle consacre aux cours, aux concerts, même s'ils ne sont pas dépensés à fonds perdus (c'est aussi une publicité), sont pour son épicerie un bon papier d'emballage. Alors pourquoi, à Genève, fait-elle donner un cours de formation professionnelle qui dénote le plus parfait mépris du niveau intellectuel et du client et de son personnel ? On est loin d'un nouvel humanisme au service du consommateur. Curieux cynisme.

D. P.

La Migros serait-elle une sous-section des Amis des bêtes ? Nous avons sous les yeux de quoi nous y tromper : il s'agit d'un cours destiné aux apprentis et aux gérants du supermarché genevois. Pour le commerce, il ne saurait y avoir d'homme. Heureusement : s'il existait, le commerce disparaîtrait. Le mal n'est pas grand, le vide tôt comblé ; une espèce nouvelle dans le désert fleurit : on la baptise clientèle. Un homme, ça s'éduque ; un client se conditionne. D'avoir affaire à une liberté, le rendement baisse. L'étude prévisionnelle risque de tomber sur un os. Mais si l'homme est un canidé, dans le meilleur des cas un chien savant, tout est sauvé : l'épicerie a devant elle l'éternité.

« Plus je connais les hommes, plus j'aime mon chien », disait, dans un accès d'hypocondrie, Byron. Il s'égaraient. La preuve ? Il mourut à Missolonghi, à la guerre d'indépendance grecque, se sacrifiant pour ces infâmes bipèdes. L'auteur Migros ne court pas, lui, le danger de choir dans la contradiction : son pavlovisme ne connaît pas de fissure. Il écrit :

« Vous comprendrez immédiatement que c'est l'instinct de nutrition qui joue le rôle essentiel dans la psychologie de l'alimentation. Si, autrefois, l'homme des cavernes tuait un animal sauvage pour se nourrir, l'homme d'aujourd'hui ne tue plus pour assurer sa nourriture : il l'achète. Tout le problème consiste à l'empêcher d'aller acheter chez les autres ce qu'il peut acheter chez nous. Pour cela, il faut l'attirer dans nos magasins en excitant son instinct de nutrition avec une force telle qu'il viendra « manger » chez Migros au lieu d'aller en face. Il ne suffira pas de lui présenter des biftecks appétissants. Toutes les boucheries vendent des biftecks appétissants. Il faut encore irriter son sens du goût, ou si vous préférez, le faire saliver d'avance à la seule pensée d'un bifteck plus succulent que les autres. »

#### Les 7 péchés capitaux : chefs de vente de la Migros

Pavlovien absolu, disions-nous de l'auteur du cours. Voire ! Les chiens ne pêchent pas. Or, que lisons-nous ?

« L'homme agit sous la pression subconsciente de sept facteurs essentiels qui sont, en réalité, nos sept péchés capitaux : l'orgueil, l'envie, l'avarice, la luxure, la gourmandise, la colère, la paresse. » Tout ensemble homme et brute, le client a donc bel et bien deux têtes. Ce monstre bicéphale n'est pas entièrement abandonné de Dieu : **a peccato** voici qu'il est doté de conscience. Il peut choisir le mal, c'est-à-dire acheter... à Migros.

Un cynisme naïf, telle apparaît l'éthique du supermarché. Que les gens consomment ! Obèses, on leur vendra des produits de régimes amaigrissants : c'est le cycle infernal. Vaniteux, on les persuadera qu'ils doivent manger, s'habiller, se divertir comme l'Elite, l'idéale consommatrice. Jusqu'à la colère qui demeure exploitable. Le coléreux détruit : qui casse rachète.

Le publicitaire, ce poète du pauvre, apprend à recourir aux incantations du sorcier. Que les employés n'aillent pas exagérer leur modestie : leur zèle de

(Suite en dernière page)

pacifique. La course internationale aux armements, l'importance des budgets militaires, la possibilité de pousser des recherches qui, dans aucun autre domaine, ne seraient considérées, conduites à un tel rythme, comme rentables, tous ces facteurs expliquent la rapidité de l'évolution en matière d'armements. Elle est supérieure au progrès de la productivité dans l'ensemble d'un pays. D'où la distorsion. La distorsion existe déjà pour les moyennes puissances ; voyez les difficultés de la France qui cherche à combler son retard militaire. A plus forte raison, la distorsion existe pour les petits pays, dans la mesure où ils veulent se mesurer avec les plus grandes puissances, notamment dans les secteurs où l'évolution est la plus rapide, telle l'aviation.

Si, en Suisse, nous continuons dans la voie tracée par M. Chaudet, les dépenses pour l'aviation représenteront bientôt le 30 % des dépenses de la défense nationale. Déséquilibre évident.

Aussi lorsque le chef du Département militaire affirme que la révision de notre conception de la défense nationale ne se pose pas, il ne tient pas le langage d'un homme d'Etat.

Cette révision, nous espérons que les parlementaires l'imposeront, sans qu'ils cherchent, de manière un peu ridicule, à jouer aux stratèges de la Coupole, l'un voulant son armée de partisans, l'autre ses forteresses en béton.

Le problème — et nous tenons à rappeler une fois encore que le colonel Ernst, en 1959, le posait en ces termes à la grande colère de ses confrères mégalomanes — se définit en utilisant, précisément, le concept de distorsion : on peut l'énoncer sous la forme d'un problème que les militaires auront, en techniciens, à résoudre :

**A partir d'un pourcentage du revenu national consac-**

**cré à la défense nationale, comment investir cette somme de manière à obtenir la plus grande efficacité sans être entraînés à des distorsions du budget militaire ou à une augmentation des dépenses provoquées par le fait que l'armement évolue plus rapidement que tout autre secteur économique ?**

M. Chaudet n'accepte pas les données de ce problème. En quoi est-ce le langage d'un homme d'Etat ?

#### III. Le pouvoir du Parlement.

L'affaire du « Mirage » a fait éclater la faiblesse du Parlement. Quelles sont les prérogatives ordinaires d'un Parlement ? Initiative des lois, discussion et ratification des lois ; nomination et contrôle de l'exécutif. On peut dire alors que le Parlement suisse ne porte que très discrètement les attributs d'un Parlement normalement constitué.

Initiative des lois ? Inexistante. Certes, la motion qui demande impérativement l'étude d'une question par l'Exécutif existe, mais comme elle doit obtenir une majorité dans les deux Conseils, le parlementaire lui préfère le postulat, qui n'engage personne à quoi que ce soit. Le parlementaire fédéral a droit au vœu pie.

Discussion des lois ? On sait qu'en raison de la consultation des associations économiques, les parlementaires n'interviennent qu'en deuxième et troisième main. Alors ils peuvent corriger les détails. Contrôle ? La présente session a révélé, de l'avis du Parlement lui-même, l'insuffisant travail de la commission de gestion.

Et pour couronner le tout, la responsabilité du Conseil fédéral est, devant le Parlement, limitée, puisque jamais, même incapable, un conseiller fédéral n'est destitué.

Le système a quand même révélé jusqu'ici une certaine efficacité parce que le personnel économique, politique, administratif se recrute dans un milieu restreint, et que les interventions, les influences, la possibilité d'être mis au courant, les initiatives peuvent s'exercer par contact personnel. Mais ces pratiques sont insuffisantes dès qu'il s'agit de résoudre des problèmes difficiles de l'évolution économique moderne. Les « Mirage » ont fait éclater au grand jour les limites du système. Tant mieux.

Le conseiller national bernois Hofer a eu le mérite de faire porter le débat sur ce terrain. Ses suggestions sont intéressantes.

Il serait souhaitable notamment que le recrutement du Parlement se fasse moins exclusivement parmi les hommes politiques locaux qui patiemment, dans le conformisme, gravissent les échelles d'une carrière.

Ensuite, il serait nécessaire que les parlementaires aient à leur disposition un secrétariat, un centre de documentation. Nécessaire encore que les commissions puissent faire appel, en certains cas, à des experts indépendants, qu'elles puissent procéder à l'audition de personnalités compétentes.

L'affaire des « Mirage » pose le problème d'une réforme des institutions. Dès notre numéro 1, nous avons tenu à l'aborder. L'appareil politique accuse un important retard, quant à ses méthodes, sur l'évolution du pays. Nous aurons l'occasion de reprendre ce sujet. En effet, ce sont deux universitaires, M. Hofer, et antérieurement déjà M. Reverdin, qui ont fait les suggestions les plus intéressantes. Mais le renforcement du pouvoir du législatif devrait intéresser, au premier chef, la gauche, dont la sous-information économique est notoire. Aussi nous reviendrons sur ce sujet particulier.

# Pétrole (suite)

## Les petits ennuis

1. La centrale thermo-électrique qui aurait dû entrer en service en 1963 en même temps que la Raffinerie, à la suite de la campagne concernant les précautions à prendre contre la pollution de l'air, interventions qui étaient judicieuses, mais quelques-unes, peut-être, pas désintéressées, n'entrera en service qu'en décembre 1965. Or, l'huile lourde industrielle qu'elle devait absorber gèle à + 30°. Elle doit être stockée dans des réservoirs chauffants. On trouve très peu d'équipements de cette nature en Suisse. Où écouler cette huile ? Première difficulté.

2. Hiver 1963-1964 très doux.

3. Le système douanier suisse pénalise une raffinerie suisse. Nous n'entrerons pas ici dans les détails : le handicap principal tient au fait que les droits ne sont pas prélevés sur le brut, mais sur les produits finis au moment de leur mise sur le marché.

Les Raffineries adressèrent alors un premier mémoire au Conseil fédéral, via le Département des finances où l'oreille valaisanne de M. Bonvin est complaisante. Le Conseil fédéral accepta provisoirement de suspendre certains arrêtés douaniers et de réexaminer la situation. On aurait pu croire à une victoire.

En fait, laissant partir en flèche les Raffineries, le cartel a soutenu en sous-main ses revendications, car il songe aux deux raffineries qu'il va prochainement implanter en Suisse et qui bénéficieraient de la même législation. A longue échéance, c'est lui qui gagnait ce premier round. Alors il livra la vraie bataille.

## Le dumping

Au début de cette année, le cartel fit baisser les prix verticalement.

Qu'on juge par le tableau suivant. Nous donnons ces chiffres d'après l'indice quasi officiel de Carburants (qui a la charge de prélever sur les importations les frais de stockage des réserves). Ces prix sont ceux de la tonne, à la frontière, sans taxe, ni droit. Entre parenthèses pour juin 1964, les prix le plus souvent pratiqués sur le marché.

|                    | Août 63 | Juin 64   | Baisse |
|--------------------|---------|-----------|--------|
|                    | Fr.     | Fr.       |        |
| Essence super      | 155     | 120 (120) | — 22 % |
| normale            | 130     | 98 ( 90)  | — 24 % |
| Diesel             | 153,5   | 99 ( 90)  | — 35 % |
| Combustibles       |         |           |        |
| spéciaux           | 149,5   | 99 ( 90)  | — 34 % |
| Huile moyenne      | 108,5   | 70 ( 61)  | — 35 % |
| Huile industrielle |         |           |        |
| lourde             | 89,5    | 46 ( 45)  | — 47 % |

Cette baisse qui dépasse de beaucoup la baisse européenne est incontestablement du dumping. La tonne de brut en temps ordinaire livrée aux raffineries revient à 70 francs ; 20 francs pour le raffinage, donc prix de vente : 90 francs. Or, la moyenne actuelle des produits raffinés est de 69 francs. La Raffinerie du Rhône freine sa production plutôt que de travailler à perte ; les actions baissent spectaculairement.

## Quelques remarques, dont une, importante

En une certaine mesure le consommateur y a trouvé son compte. Vous payez 13 francs vos 100 kg. de mazout. En revanche, d'août 1963 à juin 1964, le prix de l'essence n'a pas bougé, malgré une baisse de plus de 20 % à l'importation. Ne pourrait-on pas trouver là quelques millions pour les autoroutes sans léser le consommateur ?

Si l'on crie au dumping, s'agit-il d'un dumping propre à faire intervenir le Conseil fédéral sur la base

de l'arrêté fédéral lui permettant de prendre des mesures économiques envers l'étranger ? C'est ce que plaident, dans un deuxième mémoire, les Raffineries, appuyées par les conseils d'Etat de Vaud et Valais ! Mais le Conseil fédéral ne retient, selon la jurisprudence du Gatt, le dumping que s'il y a intervention de capitaux étrangers ou de mesures étatiques étrangères (par exemple, si l'on mettait à bas prix du pétrole russe sur le marché ; il n'y aurait pas hésitation !).

M. Schaffner, lors de la dernière journée de la session du Conseil national, l'a confirmé : les Raffineries ont à se débrouiller toutes seules.

## Pourquoi cette bataille ?

On pourrait s'étonner de cet acharnement. Mais les pétroliers ne peuvent se permettre désormais la moindre défaillance. Ce n'est pas cette puce des Raffineries de Collombey à une seule église qui les inquiète. Mais l'exemple. Ils doivent résister au nationalisme des pays producteurs. Si ces pays savaient où trouver, dans le monde, l'écoulement de leur brut, l'empire pétrolier s'écroulerait vite. Mais ils ne trouveront pas tant qu'il n'existera pas de raffineries indépendantes et de chaînes de garages indépendantes (on estime à 130 millions le prix d'une chaîne de garages en Suisse). Voilà l'enjeu : ne pas permettre que deux maillons de la chaîne du pétrole puissent sauter en même temps.

## Dénouement

A long terme, la Raffinerie pourrait tenir : contrat avec la Lonza, les gaziers, la centrale thermique. Dans l'immédiat, elle est incapable de résister.

Alors quelle solution ?

Où elle se retire du marché et fait du processing pour le compte du cartel ; ou le cartel, jouant la baisse boursière, obtient une majorité déterminante soit d'Italo-Suisse, soit des Raffineries ; ou le cartel négocie un rachat de majorité.

Quant aux administrateurs des Raffineries, ce ne sont pas des philanthropes. Joueurs, ils peuvent perdre une partie, ils aiment moins perdre de l'argent.

## Avons-nous une politique énergétique ?

Certes, c'est la thèse des Raffineries, il est de l'intérêt de la Suisse de pouvoir faire jouer contre le cartel une concurrence capable de lui résister. Cela justifierait des mesures anti-dumping.

Mais l'Etat a-t-il des raisons d'intervenir au profit de capitalistes qui ont cru pouvoir s'attaquer à plus fort qu'eux ?

Son intervention n'aurait tout son sens que si lui-même contrôlait la raffinerie ou y jouait un rôle déterminant et pouvait intervenir de la sorte sur le marché pétrolier (comme le fait la France gaulliste, et l'Italie avec l'E.N.I.).

Il a fallu en Suisse mener un long combat pour pouvoir assurer un contrôle (imparfait) de la collectivité sur la production électrique. Mais l'électricité ne représente plus que le 20 % de notre énergie. Et l'essentiel, le pétrole, échappe à notre action. Or, il serait indispensable de pouvoir peser sur le marché pétrolier. La Confédération, elle, veut laisser faire. Elle ne désire pas soutenir des intérêts régionaux. Certains milieux suisses allemands dirigent même une campagne de presse très inspirée (cf. la « Weltwoche » du 5 juin 1964). C'est donc aux cantons romands les premiers intéressés de jouer. Ils ne peuvent se contenter d'un appui platonique. Mais en contre-partie de leur soutien, ils doivent négocier pour obtenir une participation suffisante à l'entreprise et un contrôle de sa politique des prix.

Il est temps de mener campagne afin que nous obtenions, dans ce secteur-clé de l'économie, un commencement d'autonomie. La bataille autour des Raffineries est une occasion à saisir. Il ne s'agit pas de faire plaisir à M. Amon, ou à quelque société financière, il s'agit de saisir la possibilité de donner à la collectivité les moyens de mener une politique énergétique qui ne passe pas sous le joug du cartel des pétroles.

Aux cantons romands de jouer.

# Migros (suite)

gérants ne les empêche pas de charmer. Convenablement traités, les mots deviennent des objets magiques :

Les aliments de la Migros, « on ne (les) mange pas, on (les) déguste, on (les) savoure, on s'(en) régale... ».

## Efficacité et morale ou l'homme écartelé

Dans le « New Statesman » du 13 septembre 1963, J.-B. Priestley écrivait au sujet des universitaires utilisés dans la recherche motivationnelle en publicité : « Il me semble que si ces hommes offrent leurs services à n'importe qui, sans se soucier de la marchandise à vendre ni de l'effet ultime de ces recherches sur le public, ils sont employés à une sorte de prostitution. Ce sont des poules avec des diplômes. La science fait le trottoir. »

Ce jugement, qui paraît puritain, ne vaut-il pas pour ces lignes de notre cours :

« Les affaires importantes se traitent devant une multitude de petits plats, au grand dam des estomacs, qui se transforment peu à peu en passoire, et du foie qui tourne en cirrhose. Mais nous n'avons pas à entrer dans des considérations médicales. Notre rôle est de vendre des aliments en masse puisque les gens en réclament en quantité. »

Nous avons choisi cette prose Migros pour son cynisme. A travers elle, cependant, c'est aux abus de la publicité que nous nous en prenons. Petits ou grands, Migros a bien des frères. A l'un de nous qui s'inquiétait de cette manipulation des hommes, que répondait un professeur enseignant l'économie commerciale dans une université suisse ? « Mais oui, je sais bien. C'est très dangereux. Peut-être mettons-nous en mouvement des mécanismes plus dévastateurs à longue échéance que la bombe atomique... Je sais bien que de nombreux hommes d'affaires font des névroses à 35 ans. Mais que voulez-vous que je fasse ? Que j'abandonne ma chaire ? »

Le professeur haussa les épaules. Destin du monde libéral.

# Spéculation, information et tradition

Notre article sur le scandaleux marché auquel la Confédération contraignait l'Etat de Vaud qui voulait, pour sa cité hospitalière, disposer des terrains de la Station fédérale d'essais agricoles, a rencontré un large écho.

Nous avons eu la certitude que si le Conseil d'Etat vaudois avait osé résister, s'il avait informé l'opinion publique qui l'aurait soutenu unanimement, il aurait pu faire reculer une Administration fédérale à tête de bois.

Mais ce qui nous a surpris, c'est de constater que beaucoup de citoyens apprenaient la « chose » par « Domaine Public ». A vrai dire, nous avions hésité à en parler, parce qu'il y avait eu deux débats au Grand Conseil, et que, les journalistes ayant fait leur travail, les quotidiens en avaient rempli de longues colonnes.

C'est ainsi que M. B., dans « La Nation », cite l'événement d'après la relation de « Domaine Public », ajoutant prudemment « si les indications de « Domaine Public » sont bien exactes, il faut avouer que cette affaire est proprement scandaleuse », et il conclut : « L'on ne sait ce qui doit nous indigner le plus, la rapacité bernoise ou la mollesse avec laquelle notre canton défend ses intérêts. »

Pauvre canton mou, qui désormais lui redonnera quelque fermeté si ses plus intransigeants défenseurs ignorent même ce qui se passe au Grand Conseil ? « Tu quoque, mi Bolomey. »